



Association française de droit de la sécurité
et de la défense (AFDSD)
1er colloque annuel
Nice – 27-28 septembre 2013

Police et citoyen : quelle proximité » ?

par Thierry **CAILLOZ**,

*Colonel de gendarmerie, commandant en second la Région de Gendarmerie de Provence Alpes
Côte d'Azur, ancien attaché de sécurité intérieure au Canada*

A l'heure où les mots d'ordre de proximité, d'appropriation du terrain, d'adaptation des solutions aux besoins locaux, de rénovation des statistiques et les mesures judiciaires alternatives de service viennent s'inscrire sur l'agenda politique en France, on est en droit de se poser la question sur les raisons d'un retour à ce besoin de « proximité » et surtout de « quelle proximité ».

Ce besoin répond-t-il à une demande de la population quand on observe le renouveau et l'intérêt portés par les élus locaux et les associations de quartier au concept de « Community Organizing », afin de répondre à la défaillance de l'État et de ses institutions dans la prise en charge les problématiques locales sécuritaires ?

Ce besoin traduirait-il enfin un aveu caché de l'échec des politiques publiques de sécurité successives conduites au cours des dernières décennies et de la police traditionnelle exclusivement répressive ?

Au-delà des motifs participant à ce renouveau du principe de proximité et à la recherche éventuelle de responsabilités, de quelle proximité parlons-nous ?

Lorsque nous abordons la problématique de proximité entre citoyens et services de police, il s'agit bien de la relation entre un prestataire de service et un usager ou « client » à savoir : un service de proximité répondant à des demandes individuelles ou collectives à partir d'une proximité objective, c'est-à-dire ancrée dans un espace local restreint et d'une proximité subjective renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation.

Dans tous les cas, c'est la relation entre le prestataire et l'utilisateur qui est déterminante pour la qualité du service et les gains collectifs ou individuels en découlant. La coproduction de service émanant du prestataire et de l'utilisateur est alors au centre de la prestation et les services sont qualifiés de relationnels. La confiance s'avère donc être un enjeu central puisqu'elle va construire la relation et contribuer au respect mutuel, aux échanges et à la communication entre le prestataire et l'utilisateur à l'instar de la relation qui se construit et s'établit au sein d'un couple.

L'engouement vis-à-vis de ce service semble s'appuyer enfin sur le fait qu'il offre des réponses pertinentes à de nouveaux besoins particulièrement criants, apparus avec les évolutions de la société tant d'un point de vue démographique, socio-économique et culturel. C'est donc un enjeu central pour nos sociétés contemporaines et l'exemple canadien peut nous inspirer.

La diversité des formes des programmes et les orientations innovantes observées au Canada pour des villes plus inclusives et plus sûres, méritent une attention particulière

Le fort sentiment de sécurité observé au Canada et le foisonnement des dispositifs innovants dans le domaine de la sécurité le font figurer comme un véritable laboratoire de la « police du 21ème

siècle » Un lieu d'expérimentations, de production de savoirs et de réflexivité qui attire de nombreux observateurs et acteurs politiques en quête d'un renouvellement de la réflexion et de l'action en matière de risque et d'insécurité. Les changements intervenus au Canada au cours des dernières décennies ont transformé la nature même du travail policier. Après avoir soutenu pendant de nombreuses années le caractère « répressif » des forces de l'ordre, c'est un retour aux sources qui s'est opéré : une police faite « avec, par et pour la population », attachée aux principes de transparence et de légitimité des actions policières, de sa responsabilité devant la population et par la notion de « coproduction » de sécurité, éléments contribuant à la restauration de la cohésion sociale.

Introduite au Canada vers le milieu des années 1990, la « police communautaire » a souvent été envisagée, y compris par les dirigeants policiers eux-mêmes, comme un ensemble de « recettes prêtes à l'emploi » permettant à la police de se rapprocher des citoyens et de leurs attentes par une décentralisation organisationnelle, une responsabilité géographique, la résolution de problèmes. Toutefois, devant la persistance de certains problèmes et même si certaines visées convergentes se dégagent, la « police communautaire » apparaît s'affirmer aujourd'hui, davantage comme un « projet politique » à long terme, qui peut se décliner dans la pratique de manière différente d'une ville à l'autre. Au-delà du besoin, sans cesse grandissant, de répondre aux attentes sociales exprimées régulièrement par les citoyens, il convient d'insister sur la nécessité pour les services de police et de justice canadiens de répondre aujourd'hui à des exigences relevant plus particulièrement du domaine de l'inclusion sociale et de la lutte contre des inégalités ou des iniquités désignées comme la cause majeure de certains problèmes d'insécurité. Loin d'avoir perdu de son actualité, cette vision, rejoint et prolonge l'idée de « compassionate policing » mise en avant par Matt Wollman dans son rapport : « Observation Mission : the French National Police ; its Organization, Composition and Interaction with the Citizenry of France », et a été au cœur des débats du « Sommet sur les paramètres économiques des services de police » qui s'est tenu à Ottawa les 16 et 17 janvier 2013.